

L'accompagnement éducatif au collège



Norbert
GOSSET

Le principe d'une prise en charge des élèves au delà des activités d'enseignement fait l'objet d'un large accord dans l'opinion, chez les professionnels et les usagers du système éducatif. Cependant, lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre de ces mesures, les points de vue s'éloignent.

Pour le SNPDEN, l'aide doit être intégrée aux enseignements et renforcer l'apprentissage des savoirs par des apports méthodologiques et finalement, permettre la maîtrise du socle commun de connaissances. Le risque dans l'accompagnement éducatif tel qu'il est mis en place, cette année, est d'engager les élèves dans des activités qui n'apportent pas une amélioration scolaire, et une aide réelle leur permettant de surmonter les difficultés d'accès aux savoirs.

L'accompagnement éducatif serait alors vécu comme un ensemble d'activités socioculturelles, ou alors comme une aide pour les élèves en difficulté ou comme un temps d'attente avant le retour au domicile.

L'importance des moyens affectés, la volonté des familles, l'engagement des personnels dans les établissements, devraient néanmoins pouvoir faire émerger des propositions plus adaptées, avant la généralisation à tous les collèges, prévue pour la rentrée 2008.

Trois principales de collège ont accepté de répondre aux questions de Direction sur l'accompagnement éducatif :

Nora BENCHEHIDA
du collège Divi de Chateaudun,

Joëlle OTTOMANI
du collège Padule d'Ajaccio,

Jacqueline FAYET
du collège Joliot Curie de Bron.

Comment l'accompagnement éducatif s'est-il mis en place dans votre établissement ? Quelle a été l'implication de l'équipe ?

Nora Benchehida : la mise en place s'est faite d'une manière très précipitée, une réunion le 27 août pour information avec injonction de mettre en place dès le début octobre.

Le nombre d'heures pour le collège est faramineux avec 1 246 HSE.

Dans mon établissement le dispositif a été mal accueilli car beaucoup de choses avaient été faites précédemment pour aider les élèves dans le projet d'établissement, il y avait la peur que les moyens existants soient retirés ou diminués.

Pour les élèves transportés l'accompagnement éducatif a été organisé dans le temps libre et pour les autres de 16h45 à 17h45 avec peu de professeurs volontaires et des assistants d'éducation rémunérés par le conseil général sur des projets présentés rapidement et hors délais.

Joëlle Ottomani : Cela a débuté le premier octobre. Les professeurs avaient été informés dès la prérentrée ; j'avais annoncé le montant de l'heure supplémentaire effective, donné par le recteur et rappelé qu'elle serait défiscalisée. J'ai demandé aux volontaires dès le 20 septembre leur disponibilité et leur

projet d'intervention. Nous avons établi un planning de la semaine en essayant d'équilibrer les ateliers et l'aide aux devoirs. Nous avons passé le dispositif en conseil d'administration et informé par écrit toutes les familles. Toute l'équipe s'est beaucoup impliquée, des conseillers principaux aux enseignants, très motivés par les conditions de la rémunération.

Jacqueline Fayet : L'accompagnement éducatif est une vraie bonne idée avec une mise en œuvre réactive sur le terrain. En toile de fond on observe cependant une surabondance de moyens financiers et une débauche d'énergie pour le corps des personnels de direction. Conformément aux textes, l'accompagnement éducatif a été mis en place dans ce collège REP de 450 élèves de 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30 pour les « orphelins de 16h00 ». Dans un contexte chargé de rentrée scolaire, sur un calendrier très resserré d'un mois et demi, les équipes de direction ont dû :

- recenser les enseignants volontaires, recruter des étudiants ou des stagiaires IUFM pour les heures non pourvues par les enseignants,
- négocier les EDT des personnels de la vie scolaire pour assurer le suivi des absences sur ces heures du soir,
- modifier l'organisation du travail des techniciens et ouvriers de services en raison des salles occupées, hors de l'emploi du temps habituel,
- informer les familles, inscrire les élèves volontaires, convaincre les « réticents de 16h00 »,
- communiquer des estimations régulières aux autorités de tutelle,
- mettre en place une formation rapide in situ pour cet accompagnement des tâches méta cognitives.

Qui sont les intervenants et comment sont-ils rémunérés ?

NB : Les professeurs sont rémunérés sur l'enveloppe des heures supplémentaires allouées (1 246 annoncées) dont il faut faire une remontée chaque semaine. Les autres intervenants sont rémunérés par le Conseil Général à partir de projets présentés au préalable...

JO : Les professeurs interviennent, payés chaque mois sur ASIE alors que les quatre assistants pédagogiques ne sont pas rémunérés, leur emploi du temps ayant été aménagé ; nous avons fait appel à un professeur spécialisé de SEGPA du collège voisin qui intervient pour deux heures, j'ai eu un contingent d'heures pour la période octobre/décembre.



JF: Il faut gérer les tensions, crispations et pressions générées par la disparité des rémunérations entre enseignants (33,66 € de l'heure) et autres personnels de l'Éducation Nationale à qualification égale: Documentaliste, CPE, COP, enseignants à la retraite (15,86 € de l'heure).

Comment les élèves et les familles ressentent-ils ce dispositif ?

NB: Les parents sont en attente et cherche à comprendre les difficultés de mise en place, le dispositif final a été présenté au dernier conseil d'administration. Les élèves sont peu enclins, avec une impression d'être surbookés, ils n'ont plus de temps pour respirer, ils pourraient laisser tomber d'autres activités pratiquées.

JO: Dispositif très apprécié par les élèves, environ 1/3 de participants, surtout les élèves de 6^e/5^e (participation importante dans les ateliers artistiques culturels et sportifs) parmi les plus grands, on retrouve principalement ceux qui aiment se sentir soutenus, aidés. Les familles réalisent progressivement l'intérêt du dispositif et inscrivent de plus en plus leurs enfants, délaissant l'association du quartier.

JF: 40 % des élèves sont inscrits et apprécient manifestement ce temps d'accompagnement. Le suivi des absences doit rester très rigoureux. Cependant il est rendu très difficile en raison d'une fraction d'élèves velléitaires ou volatiles qui tentent de changer de jour, d'heure, ou d'intervenants.

Qu'est-ce qui vous a semblé difficile ou simplement problématique dans la mise en place ?

NB: Le plus problématique a été de convaincre les personnels et être crédible pour une mesure certes intéressante, mais excessivement centrée sur les indicateurs. Les moyens réservés aux professeurs, l'allongement de la journée de jeunes enfants qui sont au collège de 7 h 30 à 18 heures pour le plus grand nombre, et rentrés chez eux à 19 heures dans les zones rurales. Le manque de confiance accordé au chef d'établissement pour mettre en place le dispositif selon la spécificité de l'établissement.

JO: Ce qui reste problématique, c'est la rémunération des intervenants

autres que les enseignants et en particulier les TOS rattachés aux collectivités (collectivités qui n'ont pas été informées de la mise en place du dispositif), les CPE, des agents, des documentalistes: il y a de l'argent pour les associations et les enseignants mais pas assez pour les autres personnels de l'établissement!

L'équipe de direction est obligée de se relayer pour assurer une présence tous les jours jusqu'à 18 h 30! Ce qui revient à travailler plus pour gagner la même chose!

Le côté facultatif pour les élèves occasionne un contrôle au quotidien difficile à gérer avec des soucis de responsabilité. Les effectifs de groupes sont excessivement fluctuants avec parfois un nombre d'adultes supérieur au nombre d'élèves.

La mise en place a occasionné un surcoût de l'assurance, à ne pas négliger (+ de 400 € pour notre collège).

Rien à ma connaissance n'a été envisagé à ce jour pour faire fonctionner les ateliers, pour le matériel, le coût des installations sportives et leur disponibilité pour les ateliers sportifs n'a pas été prévue. Le problème des transports, en particulier pour les ruraux, n'est pas résolu. Sur le plan pédagogique les professeurs doivent gérer l'hétérogénéité: comment mesurer l'efficacité?

Enfin le contrôle sur les associations intervenant dans les locaux, nécessite une fois de plus des conventions.

JF: L'articulation avec les apprentissages de la classe n'est pas toujours évidente pour les intervenants extérieurs, en raison d'une absence de projet initial construit collégialement.

Outre les 1 600 heures défiscalisées accordées au collège en octobre, une nouvelle délégation de crédits d'un montant de 3330 € vient d'être attribuée pour les intervenants extérieurs aux collèges en novembre 2007. Est-ce raisonnable?

Quelle amélioration verriez vous pour un meilleur fonctionnement ?

NB: Peut-être profiter de cette année d'expérimentation pour donner plus de liberté, d'autonomie pour les chefs d'établissement.

Pouvoir mettre l'aide aux devoirs le matin de 8 heures à 9 heures pour les 6^{es} et les élèves transportés pour éviter l'allongement de la journée, prévoir une aide aux devoirs dans le service d'un ou deux professeurs.

JO: Pouvoir organiser les groupes par niveau, obliger les élèves en grande difficulté à assister à l'aide aux devoirs et avoir des instructions claires quant aux rémunérations.

JF: Il aurait été tellement plus judicieux de concevoir l'emploi du temps de l'élève avec cet accompagnement intégré, en fin de journée, en élaborant des groupes de besoin, qui auraient pu s'inscrire sur un éventail d'activités.

